

NUMERO : 2024- 281
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération n° 2024-030 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 approuvant le Budget primitif 2024 du budget principal de la commune de Sarcelles et notamment les crédits inscrits en recettes d'emprunts (R.1641),

Considérant la consultation bancaire annuelle lancée le 17 octobre 2024,

Considérant, à l'issue de la consultation, que trois partenaires financiers, dont un organisme bancaire, ont présenté et maintenu des offres,

Considérant l'offre de financement actualisée le 15 novembre 2024, de la Caisse d'Épargne Île-de-France pour un prêt à taux fixe,

Décide :

Article 1 : D'accepter l'offre de financement présentée par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France, sise 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 PARIS cedex 13, pour un prêt à taux fixe dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	3 500 000 €
Durée du contrat de prêt	15 ans
Taux	3,82%
Phase de mobilisation des fonds	90 jours à compter de la signature du contrat par le prêteur ; versement en 1 à 3 fois
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Base de calcul des intérêts	30/360
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Frais de dossier	1 750 €



Il sera établi et signé le contrat de prêt correspondant.

Article 2 : Le Directeur général des services et la comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site de la ville de Sarcelles.

Fait à Sarcelles, le 29 Novembre 2024.

Le Maire,



Patrick HADDAD